



BACE

Your Bank of Choice

Rapport annuel 2024

**BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH**



BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH

Rapport annuel

2024

Table des matières

| | |
|---|----|
| Nos activités | 1 |
| Adresses | 2 |
| Actionnaires et Organes de la Banque | 3 |
| Rapport du Conseil d'Administration | 4 |
| Rapport annuel | 5 |
| Bilan au 31 décembre 2024 | 8 |
| Compte de résultat 2024 | 9 |
| Etat des capitaux propres | 10 |
| Annexes aux comptes annuels | |
| 1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels | 11 |
| 2. Informations relatives au bilan | 17 |
| 3. Informations sur les opérations hors bilan | 26 |
| 4. Informations sur le compte de résultat | 27 |
| Rapport de l'organe de révision | 29 |
| Gouvernance d'entreprise | 32 |
| Exigences de publication | 36 |

Nos activités

- Notification et confirmation de crédits documentaires
- Escompte du produit de lettres de crédit
- Encaissements documentaires
- Cautionnements et garanties bancaires relatifs à des lettres de crédit
- Syndication et participation aux risques
- Opérations sur les devises
- Exécution des ordres en Suisse et à l'étranger
- Informations commerciales



**BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH**

Adresses

| | |
|-----------------|--|
| Siège | Talacker 41 8001 Zurich |
| Adresse postale | Postfach 3877 8021 Zurich |
| Téléphone | +41 44 218 50 60 |
| Site web | www.bace.ch |
| SWIFT | AEXTCHZZ |

Actionnaires et Organes de la Banque

Actionnaires

Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger

Conseil d'Administration

| | |
|----------------|---|
| Président | Samir TAMRABET Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger |
| Vice-Président | Jean-Paul FOITY, Genève * |
| Membres | Kamel MANSOURI Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger |
| | Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) * |
| | Alexander C. HENZI, Gersau (Schwyz) * |

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Comité d'Audit

| | |
|-----------|--------------------------------------|
| Président | Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) * |
| Membre | Jean-Paul FOITY, Genève * |

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Direction

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| Directeur Général, CEO | Karim-Eddine KHELLILI |
| Directeur Principal, COO | Christoph LUETHY |
| Directeur Principal | Abdallah SELLAM |

Organes de révision

| | |
|------------------|-----------------------------------|
| Révision externe | KPMG SA, Zurich |
| Révision interne | PricewaterhouseCoopers SA, Zurich |

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2025

Messieurs les Actionnaires,

La dynamique de désinflation amorcée en 2023 s'est poursuivie en 2024, bien que son impact ait varié selon les régions. Les banques centrales ont ajusté leurs politiques monétaires en fonction des spécificités économiques locales, avec une attention particulière aux taux d'intérêt et à la croissance.

Aux États-Unis, l'économie est restée robuste, soutenue par une consommation dynamique et un marché du travail résilient. La Réserve fédérale (Fed) a progressivement assoupli sa politique monétaire, favorisant un marché boursier dynamique.

En revanche, la zone euro a connu une croissance plus modérée, freinée par un climat d'investissement prudent et des disparités économiques entre États membres. La Banque centrale européenne (BCE) a ajusté sa politique pour stabiliser l'activité tout en maîtrisant l'inflation.

En Suisse, l'économie a affiché une relative stabilité, malgré la pression d'un franc fort sur les exportations. La Banque nationale suisse (BNS) a cherché à maintenir un équilibre entre maîtrise de l'inflation et soutien à la croissance.

Le secteur technologique a poursuivi son expansion, porté par l'essor de l'intelligence artificielle et des investissements massifs, malgré un encadrement réglementaire croissant. Les « Sept Magnifiques » ont renforcé leur domination, tandis que de nouvelles régulations en Europe et aux États-Unis commencent à redessiner le paysage concurrentiel.

Les investisseurs ont adopté une approche plus sélective, privilégiant les entreprises offrant une rentabilité à long terme.

Le secteur bancaire suisse a poursuivi son adaptation après les turbulences de 2022 et 2023. L'intégration de Crédit Suisse au sein d'UBS a progressé, bien que des défis subsistent en matière de gestion des risques. Par ailleurs, l'essor des fintechs et de la finance décentralisée (DeFi) continue de transformer le modèle bancaire traditionnel.

Sur le plan géopolitique, 2024 a été marquée par une intensification des rivalités entre grandes puissances. Les tensions sino-américaines ont continué d'influencer les marchés, tandis que les conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient ont exacerbé l'instabilité économique et énergétique. Enfin, la cybersécurité s'est imposée comme un enjeu stratégique majeur face à la recrudescence des cyberattaques.

À la fin de l'année 2024, le volume d'affaires de la banque a enregistré une hausse par rapport à la même période en 2023. Les produits des opérations documentaires, quant à eux, ont diminué, passant de CHF 6,2 Mio à CHF 4,9 Mio.

Les produits d'intérêts et d'escomptes sont restés sensiblement au même niveau, avec CHF 33,7 Mio en 2024 contre CHF 34,5 Mio en 2023. Cette stabilité s'explique notamment par le niveau des taux d'intérêt en dollars américains. Les produits d'intérêts des immobilisations financières ont augmenté de KCHF 366, en raison de l'évolution favorable des taux d'intérêts en francs suisses. Ainsi, les produits totaux bruts sont passés de CHF 36,7 millions à CHF 35,2 millions.

Les charges d'exploitation, bien maîtrisées, ont atteint CHF 8.3 Mio en 2024 contre CHF 9.3 Mio en 2023. De plus, la banque a constitué une provision forfaitaire admise fiscalement, en relation avec ses expositions de crédit hors bilan, pour un montant de CHF 5.7 Mio ainsi qu'une réserve pour risques bancaires généraux pour un montant de CHF 9 Mio.

Le bénéfice net après impôts s'élève à CHF 7.7 Mio en 2024.

L'Assemblée Générale dispose d'un bénéfice total à répartir de CHF 8'703'566.07 soit :

| | | |
|--------------------------|-----|--------------|
| Bénéfice de l'exercice : | CHF | 7'709'460.32 |
| Bénéfice reporté : | CHF | 994'105.75 |

Le Conseil d'Administration se félicite de pouvoir poursuivre la politique de l'Assemblée Générale, visant la consolidation des fonds propres dans le but d'accroître les capacités d'engagements de la Banque, en procédant à la répartition suivante :

| | | |
|--|------------|-------------------|
| Attribution à la réserve légale issue du bénéfice | CHF | 390'000.00 |
| Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice | CHF | 8'000'000.00 |
| <u>Report à nouveau</u> | <u>CHF</u> | <u>313'566.07</u> |
| Bénéfice total à répartir | CHF | 8'703'566.07 |

Le Conseil d'Administration adresse à l'ensemble du personnel de la Banque, ses relations et partenaires, ses vifs remerciements pour leur dévouement et leur fidélité.

Au nom du Conseil d'Administration

Le Président
Samir Tamrabet

Rapport annuel

Présentation de la marche des affaires et de la situation économique de l'entreprise

Environnement économique

La croissance mondiale s'est établie à +3,2 % en 2024, marquant un léger repli par rapport à l'année précédente, sous l'effet des ajustements de politiques monétaires, des tensions géopolitiques persistantes et des avancées technologiques majeures. La reprise du commerce mondial, après deux années de contraction, s'est accompagnée d'une volatilité accrue sur les marchés financiers, tandis que l'essor de l'intelligence artificielle et de la digitalisation a continué de redéfinir les modèles économiques.

Face à ces défis, la politique monétaire est restée un levier clé pour assurer la stabilité et soutenir la croissance. Les banques centrales ont poursuivi leurs efforts pour maîtriser l'inflation tout en préservant l'équilibre financier, ajustant leurs stratégies en conséquence.

Aux États-Unis, l'inflation a terminé l'année à 2,9%, en légère hausse, sous l'effet de pressions persistantes dans l'immobilier et les services. Le PIB a progressé de 2,8%, porté par une consommation dynamique et un marché de l'emploi robuste, malgré l'impact de taux d'intérêt élevés sur l'investissement. La Réserve fédérale (Fed) a procédé à quatre baisses de taux, totalisant une réduction de 100 points de base, ramenant la fourchette à 4,25% - 4,50% pour stimuler l'économie.

Dans la zone euro, l'inflation à 2,4% a conduit la BCE à abaisser son taux directeur à 3%, sans pour autant dynamiser l'activité économique. La croissance est restée faible (+0,7%), la demande intérieure étant freinée par des coûts d'emprunt élevés.

En Chine, la croissance de 5% a été soutenue par des investissements publics et des mesures de relance du secteur immobilier. Toutefois, l'endettement des entreprises et les difficultés du marché immobilier demeurent des sources de fragilité.

En Suisse, l'inflation maîtrisée à 1,1 % a permis à la BNS d'abaisser son taux à 0,50 % en décembre 2024, privilégiant une approche prudente.

Dans cet environnement en mutation, notre banque a su faire preuve d'adaptabilité et de résilience. En renforçant notre engagement en faveur de la solidité financière, de l'innovation et de l'excellence opérationnelle, nous avons consolidé notre compétitivité et notre capacité à répondre aux attentes de nos partenaires. La transformation digitale et les évolutions réglementaires guideront nos orientations stratégiques pour l'année à venir.

Environnement réglementaire

L'année 2024 s'est révélée être une période charnière pour le secteur financier, marquée par des évolutions significatives qui ont mobilisé l'attention des autorités réglementaires. Dans un contexte de transformations globales, les défis persistants au sein du système bancaire international et les ajustements stratégiques

opérés par les acteurs majeurs, notamment en matière de réorganisation et de partenariats stratégiques, témoignent de la dynamique renouvelée du secteur. Les récentes évolutions technologiques, avec une adoption toujours plus large des solutions numériques et de l'intelligence artificielle, continuent de redéfinir les contours du paysage financier.

En 2024, FINMA et la Banque nationale suisse ont connu d'importantes évolutions en matière de gouvernance. En avril 2024, FINMA a nommé Stefan Walter comme nouveau directeur, renforçant ainsi ses dispositifs de surveillance, notamment en ce qui concerne la cybersécurité et la gestion des données critiques. Par ailleurs, la Banque nationale suisse a désigné Martin Schlegel comme nouveau PDG à compter du 1^{er} octobre 2024, réaffirmant son engagement envers la stabilité monétaire et la modernisation de ses outils de régulation pour mieux anticiper les évolutions des marchés internationaux. Ces changements témoignent d'une dynamique de renouvellement stratégique au sein des institutions financières suisses.

Sur le plan réglementaire, les autorités ont poursuivi leurs efforts pour renforcer la résilience du système et assurer une surveillance accrue des risques émergents. Les débats actuels se concentrent sur la mise en œuvre de nouvelles mesures de conformité, l'optimisation des mécanismes de contrôle et l'harmonisation des pratiques de gestion des risques au niveau international. Ces initiatives visent à anticiper les menaces potentielles et à préserver la stabilité du secteur bancaire.

Dans ce cadre, notre banque a poursuivi ses efforts d'adaptation en intégrant les dernières orientations émises par les régulateurs, notamment celles relatives à la BCM, cybersécurité et à la gestion des données critiques. Nous avons révisé nos directives internes et renforcé notre dispositif de contrôle, afin de garantir une conformité optimale avec les exigences réglementaires en constante évolution. Par ailleurs, notre conseil d'administration a validé une nouvelle stratégie TIC, conçue pour soutenir notre transformation digitale tout en assurant une protection accrue contre les risques opérationnels.

Face aux enjeux d'un marché en perpétuelle mutation, notre engagement demeure de promouvoir une activité robuste et pérenne, tout en maintenant un strict respect des normes en vigueur. Cet investissement dans l'excellence opérationnelle et la conformité réglementaire nous positionne en tant qu'acteur responsable, prêt à relever les défis d'un environnement financier complexe et en constante évolution.

Marche des affaires et situation économique de la Banque

C'est dans cette situation globale imprévisible et complexe que la BACE a réalisé des résultats supérieurs aux objectifs budgétaires. En effet, le résultat net s'élève à KCHF 7'709 en 2024. Le volume du bilan quant à lui, porte sur la somme de CHF 1'077 Mio en 2024.

Résultat net des opérations d'intérêts

Les intérêts nets sur les placements interbancaires ont légèrement diminué de KCHF 34'475 à KCHF 33'657, en raison de l'évolution positive des taux d'intérêt à court terme sur le dollar américain. Les intérêts sur les placements financiers ont augmenté de KCHF 589 à KCHF 955. Ceci est dû à la reprise des taux d'intérêt sur les obligations.

Résultat des opérations de commissions et de prestations de service

Les commissions des opérations de crédit brut et les commissions de négociation, ont diminué, passant de CHF 6,2 Mio à CHF 4,9 Mio.

Les produits des commissions sur les autres prestations de service, principalement les commissions sur le trafic de paiements, quant à eux, ont augmenté de KCHF 479 à KCHF 508 par rapport à l'année précédente.

Charges d'exploitation

Les charges du personnel opérationnel enregistrées en 2024 ont diminué de KCHF 438 par rapport à l'année précédente.

Les autres charges d'exploitation, quant à elles, ont diminué de KCHF 493 par rapport à l'année précédente.

Amortissements

En 2024, la banque n'a plus d'investissements en cours nécessitant un amortissement.

Provisions

En 2024, les provisions ont atteint CHF 35.5 Mio. Eu égard au principe de précaution, la banque a constitué une provision forfaitaire admise fiscalement, en relation avec ses expositions de crédit hors bilan, pour un montant de CHF 5.7 Mio.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les provisions préventivement constituées pour couvrir les risques inhérents aux activités bancaires sont reconnues comme des fonds propres, en accord avec les dispositions de l'Ordonnance en vigueur.

Ces provisions peuvent couvrir les risques suivants : risques de crédit (risques de contrepartie et pays), autres risques opérationnels, projet de restructuration, de réaménagement et rénovation, d'expansion (TIC incl.), risques généraux. La banque a constitué en 2024 une réserve pour risques bancaires généraux de CHF 9 Mio.

Préparation des comptes annuels

À l'aide de notre système de contrôle interne, nous nous assurons que les comptes annuels de notre Banque satisfont aux exigences d'exactitude et d'intégralité. Le présent rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration le 20 mars 2025.

Révision ordinaire des comptes annuels

L'organe de révision, représenté par la société KPMG SA à Zurich, a effectué une révision ordinaire au siège de la Banque entre le 10 février 2025 et le 20 mars 2025. Le rapport de révision des comptes annuels (voir page 29 à 31) est positif et ne contient aucune réserve ni restriction.

Situation actuelle par rapport aux aspects d'audit prudentiel

Selon les exigences réglementaires du régime des petites banques, les fonds propres pris en compte pour la couverture des risques se chiffrent à CHF 360.5 Mio et respectent les exigences réglementaires. Les fonds propres nécessaires s'élevaient à CHF 141.1 Mio. Les fonds propres librement disponibles de la Banque couvrent les gros risques. Le ratio de levier simplifié est de 20.4% (ratio minimal de 8.0%).

Toutes les contreparties respectent les limites maximales définies par la nouvelle Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR, Etat le 1^{er} janvier 2024).

La situation de la Banque, par rapport à la liquidité à court terme, est robuste et confortable.

En matière d'organes de la Banque, nous soulignons que conformément aux exigences de la FINMA, trois membres du Conseil d'Administration sont entièrement indépendants.

Effectif

En 2024, la Banque a employé en moyenne 16.5 personnes équivalent temps plein (ETP) avec un contrat à durée indéterminée (2023 : 14.6). Au 31 décembre 2024 la Banque avait un effectif de 16.6 ETP.

Gestion des risques

La banque adopte une démarche orientée vers une politique de gestion des risques rigoureuse. Cette stratégie s'appuie sur les normes légales, la politique de risques et les principes de gestion des risques propres à la banque, tout en veillant à maintenir un niveau élevé de qualité en termes de ressources humaines et de systèmes et infrastructures informatiques.

Cette méthode s'est révélée efficace pour maintenir un équilibre judicieux entre risques et rentabilité, tout en renforçant la bonne réputation de l'institution.

La banque s'appuie sur un modèle robuste articulé autour de trois lignes de défense, caractérisé par une séparation claire des responsabilités et un cadre de contrôle rigoureux.

Pour minimiser efficacement tous les risques, le Conseil d'Administration a validé la politique de risques ainsi que les principes de gestion des risques, qui établissent les lignes directrices, les processus et les systèmes de gestion et de contrôle.

Des mesures d'atténuation des risques et des contrôles internes, y compris des mécanismes de reporting, sont intégrés dans l'évaluation et l'appréciation régulières effectuées par le Conseil d'Administration. Ces analyses, réalisées au moins annuellement, permettent d'évaluer les risques majeurs auxquels la banque est confrontée et l'efficacité des actions mises en œuvre.

La banque s'abstient de prendre des risques en dehors de son domaine d'activité traditionnel et de son marché cible, que ce soit directement ou indirectement.

Risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes dû au non-respect, de la part d'une contrepartie, de ses obligations contractuelles de rembourser ou de s'acquitter de toute obligation financière préétablie.

L'évolution de la solvabilité et de l'honorabilité des engagements (par signatures et/ou conditionnels) sur des banques est surveillée en permanence. Le risque de crédit est surveillé tant au niveau des positions par contrepartie qu'au niveau de l'ensemble des positions. En utilisant les systèmes de surveillance des limites internes, la Banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contreparties sont également contrôlées régulièrement contre les limites maximales et les fonds propres librement disponibles selon les exigences réglementaires liées aux fonds propres.

Conformément au régime des petites banques, la BACE applique une approche simplifiée pour calculer les besoins en fonds propres, afin de couvrir les risques de crédit relatifs aux expositions des contreparties.

Au 31 décembre 2024, la banque affiche un ratio de levier simplifié de 20.44% et des fonds propres pris en compte qui s'élèvent à CHF 360.5 Mio. Ce qui offre une assise financière robuste à la banque.

Risques de liquidités

Les risques de liquidités sont gérés et surveillés selon les prescriptions de la législation bancaire en vigueur.

Au 31 décembre 2024, la banque a dégagé un ratio de liquidité moyen sur les douze derniers mois (LCR) de 524.28%.

Le taux de refinancement n'est pas applicable pour la banque.

Risques de marché

La Banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs («accrual method»). La Banque détient les titres jusqu'à leur maturité («Hold to Maturity»). Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La Banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques de taux

Conformément à la circulaire FINMA 19/02 « Risque de taux-banques), la banque définit le risque de taux « IRRBB » comme la perte éventuelle occasionnée sur la marge nette d'intérêt ou la dégradation de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Afin de mesurer le risque de taux, la Banque tient compte de l'ensemble des opérations de bilan. Les opérations hors-bilan ne sont pas impactées par le risque de taux d'intérêts « IRRBB ». Dans ce contexte, la BACE applique les scénarios de chocs conformément aux règles édictées par la FINMA et selon les pratiques optimales.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant les risques de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des

événements externes (selon Circulaire FINMA 2023/01). La surveillance des risques opérationnels repose notamment sur le suivi des indicateurs principaux de risques (KRI) et des plans d'actions en résultant ainsi que de l'analyse des incidents et des pertes opérationnelles.

Le système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle est régulièrement vérifié par la révision interne qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Volumes des lettres de crédits ouvertes

L'activité principale de la Banque repose sur la confirmation de lettres de crédit. Dans un environnement économique et financier incertain, la Banque a enregistré une augmentation de 80% par rapport à l'année précédente en termes de volume des lettres de crédit. La volumétrie au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 687.1 Mio.

Innovation et projets

En 2024, la Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (BACE) n'a pas déployé de nouvelles innovations majeures, préférant concentrer ses efforts sur l'adaptation et l'actualisation de son core banking système. Cette démarche visait principalement à garantir la conformité avec les exigences réglementaires, tout en préservant un haut niveau de fiabilité et de sécurité au sein de notre infrastructure de technologies de l'information et de la communication (TIC).

Grâce à ces mises à jour régulières, la BACE continue d'offrir des services stables et performants. Les ajustements mis en place tout au long de l'année ont notamment permis de consolider la robustesse des processus transactionnels et de maintenir un environnement technologique conforme aux normes les plus récentes du secteur bancaire.

Evénements exceptionnels

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels au sein de la Banque durant l'exercice 2024.

Perspectives de l'entreprise

Dans la continuité de son engagement à améliorer en permanence ses prestations, la BACE vise à conforter sa position de partenaire bancaire de confiance, en misant à la fois sur la solidité de son modèle d'affaires et sur l'optimisation continue de ses outils informatiques. Bien que l'accent ait été mis en 2024 sur la maintenance et la conformité réglementaire, la Banque demeure attentive aux évolutions du marché et se tient prête à saisir les opportunités de développement à venir.

Agissant dans un univers bancaire toujours plus compétitif, la BACE entend préserver la qualité de sa relation avec ses partenaires et poursuivre la modernisation de ses systèmes, notamment pour s'adapter aux nouvelles tendances numériques. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration, réuni en décembre 2024, a procédé à un examen approfondi de la stratégie TIC et a confirmé les grandes orientations de la Banque. Ces lignes directrices reflètent l'engagement de la BACE à maintenir un environnement technologique performant et à anticiper les exigences futures en matière de services financiers.

Bilan au 31 décembre 2024

| | Exercice de référence (2024) | Exercice précédent (2023) |
|--|------------------------------------|---------------------------------|
| | CHF 1'000 | CHF 1'000 |
| Actifs | | |
| Liquidités | 196'846 | 180'692 |
| Créances sur les banques | 671'146 | 601'673 |
| Immobilisations financières | 205'094 | 197'831 |
| Comptes de régularisation | 3'682 | 3'522 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 0 |
| Autres actifs | 311 | 299 |
| Total des actifs | 1'077'079 | 984'017 |
| - Total des créances subordonnées | 0 | 0 |
| Passifs | | |
| Engagements envers les banques | 10'021 | 16'773 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 656'428 | 580'685 |
| Comptes de régularisation | 5'560 | 4'170 |
| Autres passifs | 1'306 | 1'184 |
| Provisions | 35'521 | 29'671 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 19'000 | 10'000 |
| Capital social | 200'000 | 200'000 |
| Réserve légale issue du bénéfice | 11'540 | 11'080 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 129'000 | 121'000 |
| Bénéfice reporté | 994 | 331 |
| Bénéfice de l'exercice | 7'709 | 9'123 |
| Total des passifs | 1'077'079 | 984'017 |
| Opérations hors bilan | | |
| - Engagements conditionnels des accreditifs | 687'118 | 380'905 |
| - Engagements conditionnels des garanties | 0 | 885 |
| - Engagements irrévocables | 31 | 30 |

Compte de résultat 2024

| | Exercice de référence | Exercice précédent |
|---|--------------------------|-----------------------|
| | CHF 1'000 | CHF 1'000 |
| Résultat des opérations d'intérêts | | |
| Produit des intérêts et des escomptes | 33'656 | 34'475 |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | 955 | 589 |
| Charges d'intérêts | -4'712 | -5'016 |
| Résultat brut des opérations d'intérêts | 29'899 | 30'048 |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts | 0 | 0 |
| Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts | 29'899 | 30'048 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | |
| Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement | 106 | 154 |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit | 4'855 | 6'182 |
| Produit des commissions sur les autres prestations de service | 508 | 479 |
| Charges de commissions | -206 | -221 |
| Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | 5'263 | 6'594 |
| Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur | 21 | 12 |
| Total des revenus opérationnels | 35'183 | 36'654 |
| Charges d'exploitation | | |
| Charges de personnel | -5'576 | -6'015 |
| Autres charges d'exploitation | -2'752 | -3'245 |
| Sous-total Charges d'exploitation | -8'328 | -9'260 |
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | 0 | 0 |
| Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes | -5'514 | -2'550 |
| Résultat opérationnel | 21'341 | 24'844 |
| Produits extraordinaires | 49 | 175 |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | -9'000 | -10'000 |
| Impôts | -4'681 | -5'896 |
| Bénéfice (résultat de la période) | 7'709 | 9'123 |
| Proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan | | |
| Bénéfice reporté | 994 | 331 |
| Bénéfice de l'exercice | 7'709 | 9'123 |
| Bénéfice disponible résultant du bilan | 8'703 | 9'454 |
| Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale l'emploi du bénéfice au bilan suivant: | | |
| Affectation à la réserve légale issue du bénéfice | 390 | 460 |
| Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice | 8'000 | 8'000 |
| Autres distributions du bénéfice | 0 | 0 |
| Solde à reporter à nouveau | 313 | 994 |

Etat des capitaux propres

| | Capital social | Réserve issue du capital | Réserve issue du bénéfice | Réserves pour risques bancaires généraux | Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté | Résultat de la période | Total |
|---|----------------|--------------------------|---------------------------|--|--|------------------------|----------------|
| CHF 1'000 | | | | | | | |
| Capitaux propres au début de la période de référence | 200'000 | 0 | 11'080 | 10'000 | 121'331 | 9'123 | 351'534 |
| Attribution à la réserve légale issue du bénéfice | | | 460 | | | -460 | 0 |
| Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice | | | | | 8'663 | -8'663 | 0 |
| Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux | | | | 9'000 | | | 9'000 |
| Bénéfice (résultat de la période) | | | | | | 7'709 | 7'709 |
| Capitaux propres à la fin de la période de référence | 200'000 | 0 | 11'540 | 19'000 | 129'994 | 7'709 | 368'243 |

Annexes aux comptes annuels

1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels

Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la Banque

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA est une société par actions dont le siège est établi à Zurich. Elle ne possède pas de participations.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes de base

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son Ordonnance (OB), à l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement de la présentation des compte (OEPC-FINMA) du 31 octobre 2019 et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, groupes de conglomerats financiers (PCB) du 31 octobre 2019 (circulaire FINMA 2020/1). Les comptes annuels sont établis de façon à permettre à des tiers de s'en faire une opinion fondée (boucllement individuel statutaire avec présentation fiable).

Sur la base de l'admission de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) du 25 février 2020, la Banque a pu intégrer le régime des petites banques rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

Les chiffres figurant dans le tableau du bilan, du compte de résultat et de l'état des capitaux propres (pages 8 à 10) et les tableaux des chapitres 2 à 4 (page 17 et suivantes) sont arrondis. Les totaux y afférents peuvent, de ce fait, être influencés.

Principes généraux d'évaluation

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Aucun autre élément du patrimoine ne peut être porté au bilan.

Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux étrangers comprennent les dettes qui résultent des faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise, et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux propres résultent de la somme de tous les actifs, diminuée de la somme de toutes les dettes.

Les actifs et les passifs ainsi que les affaires hors bilan publiés sous une même rubrique, font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation d'actifs et de passifs, ainsi que de charges et produits sont en principe interdites. La compensation d'actifs et passifs est admise dans les cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais, ni à la date du bilan ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées, entraîner un risque de contrepartie ;
- Compensation des propres titres de dette et des instruments similaires en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- Compensation des correctifs de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- Compensation dans le compte de compensation des adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat ;
- Compensations des dettes et créances fiscales latentes envers la même autorité fiscale et dans la mesure où il s'agit du même assujéti ;
- La compensation (« netting ») des valeurs de remplacements négatifs et positifs des instruments financiers dérivés, y compris les liquidités remises en qualité de sécurité dans ce contexte (par exemple comptes de marge), est possible dans la mesure où il existe une convention bilatérale correspondante avec la contrepartie concernée.

Les exceptions suivantes sont admises à l'interdiction de compensation des charges et produits :

- Compensation des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance affectant les opérations d'intérêts avec les récupérations ainsi que les corrections et provisions libérées correspondantes ;
- Compensation des provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes avec les récupérations, ainsi que les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes ;
- Compensation des gains et pertes de cours des opérations de négoce ainsi que des positions évaluées en application de l'option de la juste valeur ;
- Compensation des adaptations de valeurs positives et négatives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse ;
- Compensation des charges et produits d'immeubles ;

- Compensation du résultat de refinancement des opérations de négoce ;
- Compensation des résultats des opérations de couverture avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Principes généraux d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Corrections de valeur pour risque de défaillance

Les risques de défaillance relatifs aux créances compromises sont couverts par des corrections de valeur appropriées, tant dans les boucllements intermédiaires que dans le boucllement annuel. La détermination de l'ampleur des corrections de valeur suit une approche systématique, prenant en compte les risques du portefeuille. Les divers critères et procédures relatifs à la constitution de corrections de valeur font l'objet d'une documentation interne détaillée. L'affectation des corrections de valeur est fixée avec précision, de sorte que leur utilisation conforme au but ainsi qu'à la période et à la position soit traçable et vérifiable. Les principes de constitution et de dissolution des corrections de valeur sont fondés économiquement. Dans le cas contraire, il s'agit des réserves latentes qui sont identifiées et traitées en tant que telles.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Le terme valeur de liquidation désigne une estimation de la valeur d'aliénation réalisable. La détermination de la valeur de liquidation est faite à partir du prix estimé du marché. De ce dernier sont retranchés les diminutions de valeur habituelles, les coûts de détention (coûts d'entretien, de refinancement durant le laps de temps s'écoulant avant la mise aux enchères), ainsi que les charges de liquidation qui devront être encore supportées telles que les impôts de liquidation, les indemnités pour droit de superficie, etc. Les intérêts relatifs à des gages privilégiés seront pris en considération lors de la détention de gages immobiliers postérieurs.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits.

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours mais impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance). En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis plus de 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ». Une extourne rétroactive du produit des intérêts n'est pas expressément prescrite. En l'absence d'extourne rétroactive, les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un mode de traitement des intérêts en souffrance qui s'écarte de cette réglementation en ce qui concerne le délai doit être indiqué dans l'annexe sous les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les intérêts en souffrance sont déterminés selon le principe brut. Les corrections de valeurs relatives aux intérêts devenues libres lors d'une autre période de référence sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins, de même nature, sont, en principe, dissoutes par le compte de résultat. Cette dissolution est effectuée par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Si la dissolution des corrections de valeur libérées, intervenue au cours d'une période comptable est significative, elle est commentée dans l'annexe. L'appréciation de la matérialité peut, à titre de ligne directrice, se fonder sur la détermination d'une dissolution significative de réserves latentes.

Il est toutefois possible de renoncer à la dissolution par le compte de résultat. Dans ce cas, les corrections de valeur libérées représentent des réserves latentes qui doivent être transférées (reclassification) dans la rubrique « Provisions » ou « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ce transfert doit être enregistré dans la colonne correspondante de la « Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux » ainsi que leurs variations durant l'année de référence figurant en annexe.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Par instruments financiers dérivés (dérivés), nous entendons les contrats financiers dont la valeur découle du prix d'une ou de plusieurs valeurs patrimoniales sous-jacentes (titres de participation et autres instruments financiers, matières premières) ou de taux de référence (intérêts, devises, indices, notations de crédit). Généralement, ces instruments ne requièrent aucun

versement initial ou seulement un versement inférieur à celui qui serait nécessaire pour procéder à l'acquisition directe de la valeur de base. Les instruments financiers dérivés peuvent être globalement répartis dans les deux catégories suivantes :

- Les opérations à terme fixe : contrats à terme traités en bourse (« futures »), contrats à terme traités hors bourse (« forwards »), swaps et «forward rate agreements» (FRAs);
- Les options : options traitées hors bourse (over-the-counter/OTC options) et options traitées en bourse (« exchange traded options »). Pour les options, la distinction entre contrats d'options achetés et émis est importante.

Tous les instruments financiers dérivés doivent être évalués à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés correspondent toujours à des opérations de négoce, à moins qu'ils ne soient mis en oeuvre à des fins de couverture en dehors du champ des opérations de négoce.

Le résultat de l'évaluation des opérations de négoce est enregistré dans la rubrique du compte de résultat « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat.

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés doivent être publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques ainsi que les immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque les immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur sont en principe enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée et ainsi une évaluation au coût d'acquisition adapté (valeur au coût amorti) est également possible, même lorsque ce coût adapté aboutit à un montant supérieur au coût d'acquisition historique, sous réserve que la juste valeur ne soit pas inférieure.

Les titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, qui sont destinés à la couverture des engagements en comptes métaux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles existent de manière physique et sont utilisées pour des prestations de service ou à des fins d'investissement.

Les investissements dans les nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation peuvent être activés, s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes peuvent être activés, dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie et qu'ils sont supérieurs à la limite minimale d'activation. La limite minimale d'activation est de KCHF 1.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Il est procédé aux amortissements dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet. La constitution de réserves latentes demeure réservée.

La durée d'utilisation des catégories suivantes d'immobilisations corporelles est estimée comme suit :

| Catégorie d'immobilisations corporelles | Durée d'utilisation |
|---|--------------------------|
| - Installations et transformations des locaux tiers | Durée résiduelle du bail |
| - Equipements d'entreprise, machines de bureau, meubles | 5 ans |
| - Logiciel développé ou acquis | 3 ans |
| - Télécommunication, autre informatique | 3 ans |

La préservation de la valeur doit être revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire (« impairment ») à la charge du résultat.

Si l'examen de la présentation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle utilisation fixée.

L'amortissement périodique et planifié par le compte de résultat d'une immobilisation corporelle est calculé en tenant compte d'une valeur résiduelle attendue à la fin de la période d'utilisation. Il est requis d'examiner à chaque date du bilan si la valeur des immobilisations corporelles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être touchés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable est déterminée. La valeur réalisable est déterminée pour chaque actif (évaluation individuelle).

La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

Dans le cas où on nécessite une correction de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la réduction de valeur mise en charge au poste « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et pertes réalisés par la vente des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans « Produits extraordinaires » et « Charges extraordinaires ».

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains

mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue une dette. Les provisions ne couvrent pas les corrections de valeur d'actifs.

Les provisions ne concernent pas les passifs exigibles non facturés à la date du bilan qui résultent de biens ou de services déjà reçus. Ces derniers sont compris dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Les obligations, juridiques ou de fait, doivent être évaluées à intervalles réguliers. Une provision doit être constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes doivent être réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature doivent en principe être dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, doivent être enregistrées comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les provisions préventivement constituées pour couvrir les risques inhérents aux activités bancaires sont reconnues comme des fonds propres, en accord avec les dispositions de l'Ordonnance en vigueur.

Ces provisions peuvent couvrir les risques suivants : risques de crédit (risques de contrepartie et pays), autres risques opérationnels, projet de restructuration, de réaménagement et rénovation, d'expansion (TIC incl.), risques généraux.

Les mouvements relatifs aux provisions pour risques bancaires généraux, qu'il s'agisse de dotations ou de reprises, sont reflétés dans le compte de résultat, sous la ligne 'Variations des provisions pour risques bancaires généraux'.

Du point de vue fiscal, ces provisions sont sujettes à imposition.

Correctifs de valeur

Pour tous les risques reconnaissables à la date du bilan, la Banque procède, selon le principe de la prudence et de manière individuelle, à des rectifications de valeurs et à des provisions. Les risques latents sont couverts par des correctifs de valeur et des provisions forfaitaires. Les autres provisions peuvent contenir des réserves latentes.

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts sur les bénéfices de nature récurrente, en général annuels. Les impôts ponctuels ou les impôts sur transactions ne font pas partie des impôts courants sur les bénéfices. Les impôts courants sur le résultat de la période correspondante sont déterminés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes et comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation ».

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont inscrits hors bilan pour leur valeur nominale.

Engagements de prévoyance

Pour le personnel, la Banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

Changement des principes d'établissement de bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement de bilan et d'évaluation n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

Saisie des opérations

Les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur occurrence et évaluées dès ce jour-là en vue de la détermination du résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion (« trade date accounting »).

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Ce taux est celui du bouclement du jour calendaire précédent ou un taux plus rapproché en cas de fluctuations importantes des cours entre temps. Les gains et pertes résultant du dénouement des transactions et la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

| | Cours de clôture 2024 | Cours de clôture 2023 |
|-----|-----------------------|-----------------------|
| USD | 0.903950 | 0.837350 |
| EUR | 0.941215 | 0.926660 |
| GBP | 1.133865 | 1.066295 |
| JPY | 0.576550 | 0.590700 |

Evaluation et gestion des risques

La Banque poursuit une politique prudente et durable de gestion des risques. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant les risques d'une manière active. Le Conseil d'Administration examine régulièrement la situation des risques de la Banque. Il a rédigé un règlement interne garantissant que tous les risques importants sont identifiés, limités et contrôlés. Un rapport complet des risques permet à la Direction et au Conseil d'Administration de forger une opinion concrète et actuelle de la situation des risques de la Banque. Le Conseil d'Administration effectue une évaluation de la situation des risques et de l'efficacité des mesures entreprises pour gérer les risques, au moins une fois par année.

Risques de crédit

La quasi-totalité des engagements par signature et engagements conditionnels de la BACE est prise sur des banques. Etant donné les turbulences financières actuelles, la vigilance a été renforcée dans le processus de choix des contreparties.

Avec le système de limites internes, par contrepartie bancaire et non-bancaire, la Banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contrepartie sont également contrôlées périodiquement contre les limites maximales par contrepartie et les fonds propres librement disponibles selon l'Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR).

Risques de marché

La Banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs (« accrual method »). La Banque détient les titres jusqu'à leur maturité. Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La Banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimes et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques opérationnels

La Banque utilise un système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle et vérifié périodiquement par la Direction. En 2020, la Banque a poursuivi la description de manière détaillée des processus principaux des départements, incluant également les processus de contrôle.

Méthodes appliquées pour l'identification du risque de défaillance

La Banque restreint les expositions avec les contreparties bancaires et sociétaires en définissant des limites et sous-limites par contrepartie. Le système des limites est périodiquement revu par le Conseil d'Administration. L'ouverture des nouvelles limites, la clôture des limites existantes et la modification des limites existantes sont autorisées par le Conseil d'Administration. L'unité de Risk Management surveille les expositions envers les contreparties de la Banque, en s'assurant qu'elles ne dépassent pas les limites accordées par le Conseil d'Administration.

Les notations des contreparties sont également suivies par le Risk Management. Une dégradation de la notation des contreparties est immédiatement communiquée à la Direction de la Banque qui prend les mesures nécessaires afin de réduire le risque de défaillance (par exemple diminution ou suppression de la limite, surveillance étroite, etc.). L'achat des titres destinés aux immobilisations financières s'effectue dans le strict respect des critères définis par le Conseil d'Administration. La Banque investit dans des titres qui ont au moins une notation BBB- (« investment grade »).

Evaluation des sûretés de crédit

La Banque n'a pas enregistré de sûretés de crédit durant l'exercice 2024.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre des instruments financiers dérivés

La Banque n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de couverture ou de négoce.

Événements significatifs après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2024, date du bilan de la Banque.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

| CHF 1'000 | Natures des couvertures | | | Total |
|---------------------------|------------------------------|--------------------|-----------------|----------------|
| | Couvertures hypothécaires | Autres Couvertures | Sans couverture | |
| Hors bilan | | | | |
| Engagements conditionnels | 0 | 0 | 687'118 | 687'118 |
| Engagements irrévocables | 0 | 0 | 31 | 31 |
| Total hors bilan | Exercice de référence | 0 | 0 | 687'149 |
| | Exercice précédent | 0 | 0 | 381'820 |

La Banque ne présente aucune créance compromise en 2023 et 2024.

2.2. Répartition des immobilisations financières

| CHF 1'000 | Exercice de référence | | Exercice précédent | |
|---|-----------------------|----------------|--------------------|----------------|
| | Valeur Comptable | Juste Valeur | Valeur Comptable | Juste Valeur |
| Titres de créance | | | | |
| - dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance | 205'094 | 205'908 | 197'831 | 193'833 |
| Total | 205'094 | 205'908 | 197'831 | 193'833 |
| - dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | 142'901 | 143'313 | 127'042 | 124'422 |

Répartition des contreparties selon la notation

| CHF 1'000 | De AAA à AA- | De A+ à A- | De BBB+ à BBB- | De BB+ à B- | inférieur à B- | sans notation |
|---|--------------|------------|----------------|-------------|----------------|---------------|
| Titres de créance à la valeur comptable | 171'121 | 33'973 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Agence de rating: Fitch. Si la notation Fitch n'est pas disponible, on adopte le correspondant de la notation Fitch selon la table de correspondance de la FINMA (Cir. FINMA 2012/1 Cm 62, 63).

2.3. Présentation des immobilisations corporelles

| | Valeur d'acquisition | Amortis- sements cumulés | Valeur comptable à la fin de l'exercice précédent | Investis- sements | Désinvestis- sements | Exercice de référence | |
|--|-------------------------|--------------------------------|---|----------------------|-------------------------|-----------------------|---|
| | | | | | | Amortis- sements | Valeur comptable à la fin de l'exercice de référence |
| CHF 1'000 | | | | | | | |
| Software acquis séparément ou développé à l'interne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des immobilisations corporelles | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Les méthodes d'amortissement et les fourchettes appliquées pour la durée d'utilisation sont expliquées dans les principes comptables et d'évaluation.

Leasing Opérationnel

| | Exercice de référence | Exercice précédent |
|---|--------------------------|-----------------------|
| CHF 1'000 | | |
| Des engagements de leasing non portés au bilan | | |
| Attendu jusqu'à 12 mois | 9 | 1 |
| Attendu au cours de 12 mois et 5 ans | 24 | 0 |
| Après 5 ans | 0 | 0 |
| Total des engagements de leasing non portés au bilan | 32 | 1 |

2.4. Répartition des autres actifs et autres passifs

| | Autres Actifs | | Autres Passifs | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| | Exercice de référence | Exercice précédent | Exercice de référence | Exercice précédent |
| CHF 1'000 | | | | |
| Impôts indirects | 241 | 231 | 955 | 902 |
| Divers actifs et passifs | 70 | 68 | 350 | 282 |
| Total autres actifs et passifs | 311 | 299 | 1'306 | 1'184 |

2.5. Indications relatives à la situation économique propre des institutions de prévoyance

| a) Réserves de contribution de l'employeur (RCE) | Valeur nominale à la fin de l'exercice de référence | Renonciation d'utilisation à la fin de l'exercice de référence | Montant net à la fin de l'exercice de référence | Montant net à la fin de l'exercice précédent | Influence de la RCE sur les charges du personnel | |
|--|---|--|---|--|--|--------------------|
| | | | | | Exercice de référence | Exercice précédent |
| CHF 1'000 | | | | | | |
| Institutions de prévoyance | 104 | - | 104 | 104 | - | - |
| Total | 104 | - | 104 | 104 | - | - |

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

| b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance | Excédent / insuffisant de couverture à la fin de l'exercice de référence | Part économique de la banque | | Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique) | Cotisations payées pour l'exercice de référence | Charges de prévoyance dans les charges du personnel | |
|--|--|------------------------------|--------------------|--|---|---|--|
| | | Exercice de référence | Exercice précédent | | Exercice de référence | Exercice précédent | |
| CHF 1'000 | | | | | | | |
| Plan de prévoyance avec excédent | 0 | 0 | 0 | 0 | 640 | 583 | |
| Total | 0 | 0 | 0 | 0 | 640 | 583 | |

Pour le personnel, la banque a adhéré à Helvetia Fondation collective avec assurance complète. Les couvertures insuffisantes et les mesures d'assainissement sont ici exclues. Cette solution garantit la couverture intégrale des risques de décès, d'invalidité et de longévité, mais aussi des risques de placement, à travers un contrat d'assurance avec Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (Helvetia Vie). Contrairement aux institutions de prévoyance entièrement ou partiellement autonomes, qui assument seules les risques liés aux investissements, une insuffisance de couverture ne peut pas se produire pour les fondations collectives avec assurance complète.

Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel. Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

Au 31.12.2024, la banque n'a aucune obligation envers Helvetia Fondation collective.

2.6. Présentation des corrections de valeur, provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leur variation durant l'exercice de référence

| | Etat à la fin de l'exercice précédent | Utilisations conformes au but | Reclassi- fications | Différences de change | Intérêts en souffrance, recouvre- ments | Nouvelles constitu- tions à la charge du compte de résultat | Dissolu- tions par le compte de résultat | Etat à la fin de l'exercice de référence |
|---|---|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|--|--|---|--|
| CHF 1'000 | | | | | | | | |
| Autres provisions | 29'671 | -4 | | 373 | | 6'259 | -778 | 35'521 |
| Total des provisions | 29'671 | -4 | | 373 | | 6'259 | -778 | 35'521 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 10'000 | | | | | 9'000 | | 19'000 |
| Total des réserves pour risques bancaires généraux | 10'000 | | | | | 9'000 | | 19'000 |

Les autres provisions sont divisées en provisions économiquement nécessaires (KCHF 2'696) et provisions forfaitaires à caractère de réserves latentes (KCHF 32'825). Le montant excédant le seuil fiscalement admis est imposé.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées.

2.7. Présentation du capital social

| | Exercice de référence | | | Exercice précédent | | |
|--|------------------------------|---------------------|---|------------------------------|---------------------|---|
| | Valeur nominale totale | Nombre de titres | Capital donnant droit au dividende | Valeur nominale totale | Nombre de titres | Capital donnant droit au dividende |
| | CHF 1'000 | | CHF 1'000 | CHF 1'000 | | CHF 1'000 |
| Actions nominatives - Capital-actions libéré | 200'000 | 200'000 | 200'000 | 200'000 | 200'000 | 200'000 |
| Total du Capital social | 200'000 | 200'000 | 200'000 | 200'000 | 200'000 | 200'000 |

2.8. Indication des créances et engagements envers les parties liées

| CHF 1'000 | Exercice de référence | | | Exercice précédent | | |
|------------------------|-----------------------|-------------|------------|--------------------|-------------|------------|
| | Créances | Engagements | Hors bilan | Créances | Engagements | Hors bilan |
| Participants qualifiés | 2'551 | 0 | 546'280 | 10'202 | 0 | 193'163 |
| Sociétés liées | 0 | 656'142 | 0 | 0 | 580'553 | 0 |

La banque confirme que les opérations du bilan et hors bilan ont été octroyées à des conditions conformes au marché. La plupart des transactions de la banque dans le domaine du financement des opérations du commerce extérieur par le biais de confirmation de crédit documentaires s'effectuent avec la Banque Nationale d'Algérie, Alger (BNA) (environ 80%).

2.9. Indication des participants significatifs

| Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote avec droit de vote | Exercice de référence | | Exercice précédent | |
|---|-----------------------|-----------|--------------------|-----------|
| | Nominal | Part en % | Nominal | Part en % |
| | CHF 1'000 | | CHF 1'000 | |
| Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger * | 100'000 | 50 | 100'000 | 50 |
| Fonds National d'Investissement (FNI), Alger * | 100'000 | 50 | 100'000 | 50 |

* Le propriétaire est l'Etat Algérien.

2.10. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

| | A vue | Dénonçable | Echu d'ici 3 mois | Echu entre 3 et 12 mois | Echu entre 12 mois et 5 ans | Echu après 5 ans | Total |
|--|----------------|----------------|----------------------|-------------------------------|--------------------------------------|---------------------|------------------|
| CHF 1'000 | | | | | | | |
| Actifs / instruments financiers | | | | | | | |
| Liquidités | 196'847 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 196'847 |
| Créances sur les banques | 61'028 | 175'936 | 434'182 | 0 | 0 | 0 | 671'146 |
| Immobilisations financières | 0 | 0 | 7'994 | 43'181 | 153'919 | 0 | 205'094 |
| Total de l'exercice de référence | 257'875 | 175'936 | 442'176 | 43'181 | 153'919 | 0 | 1'073'087 |
| Total de l'exercice précédent | 235'596 | 137'090 | 413'181 | 33'076 | 161'253 | 0 | 980'196 |
| Fonds étrangers / instruments financiers | | | | | | | |
| Engagements envers les banques | 982 | 0 | 9'039 | 0 | 0 | 0 | 10'021 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 656'142 | 0 | 286 | 0 | 0 | 0 | 656'428 |
| Total de l'exercice de référence | 657'124 | 0 | 9'325 | 0 | 0 | 0 | 666'449 |
| Total de l'exercice précédent | 581'539 | 0 | 15'919 | 0 | 0 | 0 | 597'458 |

2.11. Présentation des actifs et passifs entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

| CHF 1'000 | Exercice de référence | | Exercice précédent | |
|--|-----------------------|----------------|--------------------|----------------|
| | Suisse | Etranger | Suisse | Etranger |
| Actifs | | | | |
| Liquidités | 196'846 | 0 | 180'692 | 0 |
| Créances sur les banques | 99'821 | 571'325 | 180'171 | 421'503 |
| Immobilisations financières | 139'833 | 65'261 | 139'087 | 58'744 |
| Comptes de régularisation | 3'682 | 0 | 3'522 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres actifs | 311 | 0 | 299 | 0 |
| Total des actifs | 440'493 | 636'586 | 503'770 | 480'247 |
| Passifs | | | | |
| Engagements envers les banques | 0 | 10'021 | 0 | 16'773 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 0 | 656'428 | 0 | 580'685 |
| Comptes de régularisation | 5'560 | 0 | 4'170 | 0 |
| Autres passifs | 1'306 | 0 | 1'184 | 0 |
| Provisions | 35'521 | 0 | 29'671 | 0 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 19'000 | 0 | 10'000 | 0 |
| Capital social | 200'000 | 0 | 200'000 | 0 |
| Réserve légale issue du bénéfice | 11'540 | 0 | 11'080 | 0 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 129'000 | 0 | 121'000 | 0 |
| Bénéfice reporté | 994 | 0 | 331 | 0 |
| Bénéfice de l'exercice | 7'709 | 0 | 9'123 | 0 |
| Total des passifs | 410'630 | 666'449 | 386'559 | 597'458 |

2.12. Répartition du total des actifs par pays et par groupes de pays (principe du domicile)

| Actifs | Exercice de référence | | Exercice précédent | |
|-------------------------------|-----------------------|----------------|--------------------|----------------|
| | CHF 1'000 | Part en % | CHF 1'000 | Part en % |
| Suisse | 440'492 | 40.89% | 503'770 | 51.19% |
| Allemagne | 47'564 | 4.42% | 29'670 | 3.02% |
| Autriche | 5'000 | 0.46% | 5'000 | 0.51% |
| Finlande | 8'048 | 0.75% | 2'999 | 0.30% |
| France | 141'599 | 13.15% | 109'515 | 11.13% |
| Grande-Bretagne | 92'879 | 8.62% | 7'710 | 0.78% |
| Irlande | 1'009 | 0.09% | 1'013 | 0.10% |
| Jersey | 2'001 | 0.19% | 2'002 | 0.20% |
| Liechtenstein | 0 | 0.00% | 3'013 | 0.31% |
| Luxembourg | 22'599 | 2.10% | 66'988 | 6.81% |
| Pays-Bas | 1'936 | 0.18% | 0 | 0.00% |
| Total Europe | 763'127 | 70.85% | 731'680 | 74.35% |
| Algérie | 13'848 | 1.29% | 13'956 | 1.42% |
| Total Afrique | 13'848 | 1.29% | 13'956 | 1.42% |
| Arabie Saoudite | 90'395 | 8.39% | 58'614 | 5.96% |
| Corée du Sud | 10'000 | 0.93% | 5'000 | 0.51% |
| Emirats Arabes Unis | 45'198 | 4.20% | 25'121 | 2.55% |
| Qatar | 90'395 | 8.39% | 83'735 | 8.51% |
| Total Asie | 235'988 | 21.91% | 172'470 | 17.53% |
| Canada | 15'135 | 1.41% | 5'002 | 0.51% |
| États Unis | 37'866 | 3.51% | 45'757 | 4.65% |
| Total Amérique du Nord | 53'001 | 4.92% | 50'759 | 5.16% |
| Nouvelle-Zélande | 0 | 0.00% | 5'000 | 0.51% |
| Total Océanie | 0 | 0.00% | 5'000 | 0.51% |
| Total Autres | 11'115 | 1.03% | 10'152 | 1.03% |
| Total des Actifs | 1'077'079 | 100.00% | 984'017 | 100.00% |

2.13. Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

| Fitch | Exercice de référence | | Exercice précédent | |
|--------------|--------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| | Expositions à l'étranger | | Expositions à l'étranger | |
| | CHF 1'000 | Part en % | CHF 1'000 | Part en % |
| AAA - AA- | 524'335 | 82.36% | 400'665 | 83.43% |
| A+ - A- | 90'395 | 14.20% | 60'624 | 12.62% |
| BBB+ - BBB- | 13'848 | 2.18% | 13'956 | 2.91% |
| BB+ - BB | 0 | 0.00% | 0 | 0.00% |
| BB- | 0 | 0.00% | 0 | 0.00% |
| B+ - B- | 1'000 | 0.16% | 1'000 | 0.21% |
| CCC - D | 7'008 | 1.10% | 4'002 | 0.83% |
| Total | 636'586 | 100.00% | 480'247 | 100.00% |

Le système de notation utilisé est celui de l'agence de notation Fitch.

2.14. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque

En raison de la politique de balance des devises entre les actifs et les passifs, la moyenne de la position nette en devises étrangères dans les 3 ans précédant l'année en cours est inférieure à 5% de la somme du bilan.

De ce fait, la présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes n'est pas nécessaire.

3. Informations sur les opérations hors bilan

3.1. Répartition des engagements conditionnels

| CHF 1'000 | Exercice de référence | Exercice précédent |
|--|-----------------------|--------------------|
| Engagements conditionnels | | |
| Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires | 687'118 | 380'905 |
| Garanties de prestation de garantie et similaires | 0 | 885 |
| Total des engagements conditionnels | 687'118 | 381'790 |

3.2. Répartition des opérations fiduciaires

| CHF 1'000 | Exercice de référence | Exercice précédent |
|--|-----------------------|--------------------|
| Opérations fiduciaires | | |
| Placements fiduciaires auprès des sociétés tierces | 36'158 | 16'747 |
| Autres opérations fiduciaires | 0 | 0 |
| Total des opérations fiduciaires | 36'158 | 16'747 |

4. Informations sur le compte de résultat

4.1. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

| CHF 1'000 | Exercice de référence | Exercice précédent |
|---|-----------------------|--------------------|
| Répartition selon les secteurs d'activités | | |
| Trésorerie | 21 | 12 |
| Total des opérations de négoce | 21 | 12 |

4.2. Intérêts négatifs significatifs

Pendant l'exercice de référence, la Banque n'avait pas comptabilisé des intérêts négatifs. (2023 : CHF 0).

4.3. Répartition des charges du personnel

| CHF 1'000 | Exercice de référence | Exercice précédent |
|---------------------------------------|-----------------------|--------------------|
| Charges du personnel | | |
| Appointements | 4'443 | 4'927 |
| Prestations sociales | 1'013 | 970 |
| Autres charges du personnel | 120 | 118 |
| Total des charges du personnel | 5'576 | 6'015 |

4.4. Répartition des autres charges d'exploitation

| CHF 1'000 | Exercice de référence | Exercice précédent |
|---|-----------------------|--------------------|
| Charges d'exploitation | | |
| Coûts des locaux | 439 | 462 |
| Charges relatives à la technique de l'information et de la communication | 1'395 | 1'680 |
| Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel | 4 | 22 |
| Honoraires de/des société(s) d'audit | 292 | 379 |
| - dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel | 218 | 244 |
| - dont pour les autres prestations de service | 74 | 135 |
| Autres charges d'exploitation | 622 | 702 |
| Total des charges d'exploitation | 2'752 | 3'245 |

4.5. Explication des produits extraordinaires

| CHF 1'000 | Exercice de référence | Exercice précédent |
|---|-----------------------|--------------------|
| Produits et charges extraordinaires | | |
| Dissolution des corrections de valeur et provisions | 49 | 175 |
| Total résultat extraordinaire | 49 | 175 |

4.6. Réserves pour risques bancaires généraux

La Position « Variation des provisions pour risques bancaires généraux » a été débitée de CHF 9 Mio pour la constitution de provisions pour risques bancaires généraux.

4.7. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

| CHF 1'000 | Exercice de référence | Exercice précédent |
|--|-----------------------|--------------------|
| Impôts courants et latents | | |
| Charges pour les impôts courants sur le bénéfice et le capital | 4'681 | 5'896 |
| Total impôts | 4'681 | 5'896 |
| Taux d'imposition pondéré moyen sur le résultat opérationnel | 25.5% | 23.7% |

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 8 à 28) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Roman Pradervand
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 20 mars 2025

Gouvernance d'entreprise (Conformément Circ.-FINMA 2016/01, Annexe 5)

Conseil d'Administration

Président Samir TAMRABET, 1966, Algérien

- Formation :
 - Agrément commissaire aux comptes / Expert-Comptable Finaliste, 2011
 - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1991
 - Licence en Sciences économiques (option : Sciences Financières et comptabilité), Alger, 1989
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie, Alger depuis 2024 à ce jour
 - Directeur Général de la CNEP-Banque, Alger, 2021 - 2024
 - Divers postes à la Banque Nationale d'Algérie dont Cadre Dirigeant à la Direction Générale (dernière fonction Secrétaire Général), 1992 - 2021
- Mandats **:
 - Administrateur au niveau de l'Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe « IFID », à ce jour
 - Administrateur au niveau de la SPA SGDB, à ce jour
 - Administrateur au niveau de la SATIM « Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique », à ce jour

Vice-Président Jean-Paul FOITY, 1945, Français * (2)

- Formation :
 - Formation en Sciences Politiques, en Sciences économiques, IAE, Université de Grenoble, 1969
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Administrateur Hinduja Bank Switzerland, Genève, 2005 - 2018
 - Divers postes à la Direction dans différents domaines auprès du Groupe HSBC, Genève, New York, Paris, Athènes, Singapour, Seoul, 1983 – 2005
 - Divers postes à la Direction de Renault Vehicules Industriels, Lyon, Alger, Singapour et Paris, 1971 – 1983
- Mandats **:
 - Néant

Membre Kamel MANSOURI, 1957, Algérien

- Formation :
 - Diplôme d'Ingénieur en Statistiques, Institut des Techniques de Planification et des Statistiques, Alger, 1980
 - Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de 3e cycle en Management d'Entreprises, Université Sorbonne, Paris, 1995
 - Inscription en D.E.A en Aménagement du Territoire, Université de Paul Valérie, Montpellier
- Expériences professionnelles :
 - Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger depuis Mars 2020 à ce jour
 - Président Directeur Général de « SOFINANCE Spa », Etablissement financier public agréé par la Banque d'Algérie, 2007 - 2020
 - Divers postes de responsabilité à la SOFINANCE Spa, 2002 - 2007
 - Divers postes à la Banque de Développement Locale, Alger, 1992 - 2000
 - Divers postes dans des entreprises publiques, Alger, 1984 - 1988
- Mandats **:
 - Membre du Conseil d'Administration du « LOGITRANS -SNTR Spa » Groupe public de transport terrestre, depuis 2020 à ce jour
 - Président du Conseil d'Administration du Fonds National d'Investissement (FNI), depuis 2020 à ce jour

Membre Alexander C. HENZI, 1953, Suisse *

- Formation :
 - Expert-Comptable, Swiss Certified Auditor, 1982
- Expériences professionnelles :
 - Indépendant consultant pour PricewaterhouseCoopers AG, 1983 - 2015
 - Senior Manager, Engagement Leader, PricewaterhouseCoopers AG, 1977 - 1988
- Mandats **:
 - Aquila AG, Conseil dans des Sociétés du groupe, depuis 2018 à ce jour

Membre Thomas A. FRICK, 1961, Suisse * ⁽¹⁾

- Formation :
 - Master en droit européen, London School of Economics, 1994
 - Doctorat en droit, Université de Zurich, 1992
 - Brevet d'avocat, 1992
 - Licence de droit, Université de Zurich, 1986
 - Diverses Formations Professionnelles
- Expériences professionnelles :
 - Avocat associé, Cabinet Niederer Kraft Frey depuis 2001 à ce jour
 - Divers postes juridiques à Oppenheimer Wolff & Donnelly Bruxelles, European Bank for Reconstruction and Development, Findlay & Tait, Afrique du sud, 1992 – 1997
- Mandats **:
 - Investec Bank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2010 à ce jour
 - SVAG Schweizer Vermögensberatung AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2005 à ce jour

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

** dans le secteur financier

(1) Président du Comité d'Audit

(2) Membre du Comité d'Audit

Direction générale

Directeur Général, CEO Karim-Eddine KHELLILI, 1960, Algérien

- Formation :
 - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1986
 - Licence en Sciences économiques (option : Sciences financières), Faculté d'Alger, 1983
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - CEO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur depuis 2014 à ce jour
 - Banque Nationale d'Algérie, différentes positions, (dernière fonction PDG, 2001 – 2014)
 - Divers postes à la Banque d'Algérie, (Banque Centrale / Direction des mouvements de capitaux, Direction de la gestion des réserves de change (dernière fonction Directeur Central, 1990 -2001)
 - Divers postes à la Banque Nationale d'Algérie et à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (dernière fonction Chef d'études, 1986 – 1990)

Directeur Principal, COO Christoph LUETHY, 1958, Suisse

- Formation :
 - Brevet d'avocat, 1989
 - Licence en droit (juriste), Université de Bâle, 1986
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - COO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur, depuis 2013 à ce jour
 - CFO/Managing Director de la QNB Banque Privée Suisse SA & Ansbacher Group Switzerland, Zurich/Genève, 2003 – 2010
 - Divers postes dans la Direction de Julius Baer, Genève / Crédit Suisse, Zurich et Société Banque Suisse, Bâle, 1989 – 2003

Directeur Principal Abdallah SELLAM, 1975, Suisse / Algérien

- Formation :
 - Certificate of Advanced Studies (CAS) in Financial Regulatory, Université de Berne & Genève, 2017
 - Master of Business Administration (MBA), Swiss Business School, 2014
 - Diplôme d'études supérieures en finances (D.E.S.F.), Institut National des Finances, Alger, 1996
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Divers postes dans le Comité de Direction Élargi de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur 2008 – 2020 et depuis 2021 Membre de la Direction
 - Divers postes à la Banque d'Algérie, (DGRFE) dernier poste sous directeur, 2003 – 2008
 - Divers postes au Ministère des Finances d'Algérie, 1998 - 2003

Autres Informations

Conseil d'Administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la Banque, le Conseil d'Administration de la Banque s'est réuni cinq fois, en 2024.

Surveillance prudentielle

Le Conseil d'Administration reçoit une copie de l'ensemble des rapports et prises de positions émis par l'organe de révision externe. Il traite annuellement des rapports financiers et prudentiels afin de s'assurer du respect et de la surveillance des prescriptions prudentielles.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué certaines tâches à son "Comité d'Audit" pour l'assister dans l'accomplissement de son obligation de surveillance en ce qui concerne les révisions, les rapports financiers et prudentiels.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux membres, élus par le Conseil d'Administration en son sein et pour la durée de son mandat en cours. L'ensemble des membres du Comité d'Audit satisfait aux exigences définies au Cm 33 de la circulaire 2017/1 de la FINMA. Le Conseil d'Administration désigne l'un des membres du Comité d'Audit comme président. Le Comité d'Audit se réunit au moins trois fois par an.

Tâches du Comité d'Audit

- a) Elaboration des directives générales concernant la révision interne et le rapport financier à l'intention du Conseil d'Administration de la BACE
- b) Surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégralité des boucllements financiers de la BACE
- c) Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne, notamment aussi du contrôle des risques et de la fonction de compliance
- d) Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit et de sa collaboration avec la révision interne
- e) Examen du contrôle et de la révision internes dépassant le cadre du reporting financier.

Exigences de publication (Selon Circ.-FINMA 2016/01)

Chiffres clés essentiels réglementaires (KM1)

| | a | b | c | d | e |
|--|-----------|----------|----------|----------|-----------|
| | 31.12.24 | 30.09.24 | 30.06.24 | 31.03.24 | 31.12.23 |
| Fonds propres pris en compte (CHF 1'000) | | | | | |
| 1 Fonds propres de base durs (CET 1) | 360'534 | - | - | - | 342'411 |
| 2 Fonds propres de base (T1) | 360'534 | - | - | - | 342'411 |
| 3 Fonds propres totaux | 360'534 | - | - | - | 342'411 |
| 4a Exigences minimales de fonds propres (CHF 1'000) | 141'138 | - | - | - | 109'267 |
| Ratio de levier simplifié (en %) | | | | | |
| 13a Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan (CHF 1'000) | 1'764'229 | - | - | - | 1'365'837 |
| 14b Ratio de levier simplifié (fonds propres de base en % des actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan) | 20.4% | - | - | - | 25.1% |
| Ratio de liquidités (LCR) | | | | | |
| 15 Numérateur du LCR: Somme des actifs liquides de haute qualité (CHF 1'000) | 326'759 | 314'232 | 312'886 | 311'796 | 297'885 |
| 16 Dénominateur du LCR: Somme nette des sorties de trésorerie (CHF 1'000) | 64'695 | 55'213 | 57'592 | 65'009 | 52'884 |
| 17 Ratio de liquidités, LCR (en %) | 505.08% | 569.13% | 543.28% | 479.62% | 563.28% |

Liquidités : Gestion du risque de liquidité (LIQA)

Informations qualitatives relatives à la gestion du risque de liquidité

- La BACE opère quasi exclusivement dans le secteur du financement du commerce extérieur et la gestion du risque de liquidité est intégrée efficacement aux processus de gestion des risques globaux de la Banque. Cette dernière veille à détenir une réserve de liquidité suffisamment dimensionnée et durable contre toute éventuelle détérioration de la liquidité.
- Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration définit la tolérance au risque et/ou la marge de sécurité par rapport aux exigences réglementaires dans le concept cadre pour la gestion des risques de la Banque.
- Le Comité de Direction revoit régulièrement la pertinence et discute lors de la réunion du Comité ALCO des mesures / changements possibles à prendre.
- La distribution des responsabilités de traitement et de surveillance est réglementée en détail dans la directive interne relative à la gestion du risque de liquidité. Les rapports périodiques de la Banque (rapport ALCO, rapport gestion des risques) résument les contrôles effectués, les résultats obtenus ainsi que les éventuelles irrégularités et informent l'organe de gouvernance de la Banque.
- Vu que le modèle d'affaires de la Banque est très spécifique et compte tenu de sa catégorie, la BACE renonce à l'attribution du risque de liquidité par type d'activité, à la gestion de liquidité intra-journalière allant au-delà des dispositions normales ainsi qu'aux exigences d'une structure du financement correctement diversifiée.
- Les tests de stress doivent être effectués régulièrement et les résultats sont à rapporter au moins une fois par an au Conseil d'Administration. Le plan d'urgence en cas de crise de liquidité est basé sur un système d'alerte précoce permettant l'identification rapide des menaces qui pèsent sur la situation de liquidité et les sources de financement de la Banque. La directive interne relative à la gestion de risque de liquidité décrit en détail les indicateurs d'alerte précoce ainsi que le plan d'action.

Risques de taux : Objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la Banque (IRRBB)

Préambule :

La base légale est la circulaire FINMA 19/02 « Risque de taux-banques ». Cette dernière repose sur la norme de Bâle relative au risque de taux d'intérêt « Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire » (Interest rate risk in the banking book/IRRBB).

Pour la BACE, IRRBB correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et les bénéfices de la Banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt (Circ.-Finma, Cm 08). Ce risque de taux est la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la Banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Le champ d'activité de la Banque porte essentiellement sur des transactions commerciales liées aux échanges internationaux des entreprises et des banques vers l'Algérie. La Banque ne détient aucun compte bancaire dans ses livres en faveur de client particulier ou commercial.

En fait, la BACE est spécialisée depuis plus de quarante ans dans le secteur des opérations de commerce extérieur, spécialement les crédits documentaires. Ces derniers constituent la pierre angulaire de ses activités bancaires. Le reste des activités bancaires de la BACE sont décrites, en détail, sous le point a.

Il est utile de préciser également que le risque lié aux transactions de lettres de crédit émises par les banques algériennes est restreint par le fait que, la Banque émettrice exige à l'importateur algérien de marger à hauteur de 110%, au minimum, de la valeur de la marchandise importée (dépôt de garantie). Cette activité n'est pas affectée de manière significative par le risque de taux d'intérêt étant donné que les opérations sous-jacentes sont influencées par des facteurs différents du risque de taux d'intérêt (IRRBB).

Au vu de ce qui précède, le profil risque de taux (IRRBB) est mineur pour les activités de la BACE.

a) Description de la façon dont la Banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque.

La Banque définit le risque de taux « IRRBB » comme la perte éventuelle occasionnée sur la marge nette d'intérêt ou la dégradation de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la Banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Conformément aux exigences réglementaires relatives à l'annonce du Risque de taux d'intérêt, le portefeuille de la BACE englobe les catégories suivantes :

Catégorie I (Positions avec date de révision de taux d'intérêt déterminée):

- Portefeuille d'immobilisations financières : Ce portefeuille contient des obligations « plain-vanilla » tenues à maturité, sans aucune option ou instruments de couvertures. Les obligations sont comptabilisées selon « l'accrual method »,
- Créances et engagements envers les banques à terme.

Catégorie II (Positions avec date de révision de taux d'intérêt indéterminée):

- Créances et engagements envers les banques à vue et call 48h,
- Créances et engagements envers la clientèle à vue.

Catégorie III (Positions sans date de révision de taux d'intérêt):

- Immobilisations corporelles, valeurs immatérielles,
- Autres actifs, comptes de régularisation (actif) dont : avoirs en compte de virement auprès de la Banque Nationale Suisse,
- Autres passifs, comptes de régularisation (passif) et provisions non prises en compte dans les fonds propres.

Catégorie IV (Fonds propres pouvant être pris en compte):

- Fonds propres pouvant être pris en compte. Les fonds propres ne sont pas pris en compte dans les calculations du taux d'intérêt « IRRBB », ce qui signifie qu'ils ne sont pas modélisés.

Catégorie V (Produits dérivés non linéaires):

- Cette catégorie n'est pas applicable.

In fine, le profil de risque de taux d'intérêt « IRRBB » de la Banque est qualifié comme faible et est associé essentiellement à la durée du portefeuille d'obligations.

Les mesures appliquées sont évaluées périodiquement par les experts des auditeurs de la Banque et soumises au Conseil d'Administration tout en respectant les exigences réglementaires en la matière.

b) Description des stratégies supérieures de la Banque afin de gérer et atténuer l'IRRB. (Exemples : surveillance de l'EVE et du NII en relation avec les limites fixées, pratiques de couverture, conduite des tests de stress, évaluation des résultats, rôle de la révision indépendante (dans la mesure où cela ne ressort pas d'une autre description centrale des risques), rôle et pratique de l'ALCO, pratiques de la Banque afin d'assurer une validation adéquate du modèle ainsi que des adaptations en temps opportun en cas de conditions de marché changeantes.)

Pour assurer une prise de risque prudente et mesurée, la politique de risques et principes de gestion des risques de la banque est approuvé par le Conseil d'Administration. Celle-ci englobe la stratégie et la politique de risque, la tolérance au risque ainsi que les limites correspondantes en matière de risque dans toutes les catégories de risque importantes de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (BACE). Le profil de risque de taux « IRRBB » est inclus dans cette stratégie financière et revu au moins une fois par an dans le cadre de la revue de la politique de risque de la Banque.

Vu que son modèle d'affaires est spécifique, la BACE n'utilise pas d'instruments de couverture. Par ailleurs, la Banque effectue des tests de stress conformément aux règles réglementaires édictées par la FINMA et selon les pratiques bancaires optimales.

c) Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRB de la Banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la Banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRB.

Le Comité de Direction est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de taux « IRRBB ». La gestion et la surveillance de ce risque est confiée à l'unité Finances et Comptabilité. Le rapport élaboré ainsi que les résultats obtenus sont générés mensuellement et automatiquement par le logiciel de la Banque. Il est adopté et discuté lors de chaque Comité d'ALCO. Le contrôle de ce risque relève de la responsabilité du même Comité « ALCO ». En sus des travaux de l'ALCO, le rapport trimestriel élaboré par le responsable du Risk Management et Compliance à l'attention de la Direction et du Conseil d'Administration couvre l'ensemble des points susmentionnés.

d) Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la Banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus.

Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus : Conformément aux scénarios réglementaires définis dans la "Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques", la BACE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle vers le haut / vers le bas, steepener / flattener et taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

Les risques de taux liés aux opérations du bilan et de l'hors bilan sont surveillés par le Comité ALCO (Asset and Liabilities Management) de la Banque. Les calculs nécessaires sont effectués automatiquement via l'outil informatique « Focus ALM ».

Par la nature de ses activités et la composition de son bilan, la Banque est peu impactée par la problématique des risques de taux, ce qui est reflété dans le contenu du document « Stratégie triennale de la BACE » qui est revu et ajusté périodiquement.

Afin de mesurer le risque de taux, la Banque tient compte de l'ensemble des opérations de bilan. Les opérations hors-bilan ne sont pas impactées par le risque de taux d'intérêts « IRRBB ».

e) Lorsque les hypothèses de modélisation de la Banque utilisées dans le système de mesure interne du risque de taux (soit la mesure EVE, générée par la Banque pour un but autre que la publication, par exemple afin d'évaluer la résistance au risque) diffèrent sensiblement des hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1 (cf. description sur le tableau IRRBB1), la Banque doit décrire ces hypothèses et indiquer quel est leur résultat ainsi que le bien-fondé de telles hypothèses (par exemple données historiques, analyses publiées, évaluations du management et analyses).

Conformément aux scénarios réglementaires définis dans la "Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques", la BACE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle vers le haut / vers le bas, steepener / flattener et taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

f) Description générale de la façon dont la Banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif.

Compte tenu de son modèle d'affaires, la BACE n'utilise pas des instruments de couverture tels que les Forwards, Swaps, Futures, etc. (voir point b).

g) Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1, selon la répartition suivante:

| | | | |
|----|---|--|---|
| 1 | Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE) | Détermination des flux de paiement : prise en compte des marges de taux et des autres composantes | Les marges sont incluses dans le flux de trésorerie. Elles sont actualisées avec une courbe de taux d'intérêt sans risque (courbe LIBOR / SWAP) |
| 2 | | Procédure de mapping : description des procédures de mapping des paiements mises en œuvre | Pour le calcul de ΔEVE , la Banque utilise l'outil FiRE et s'applique au niveau des positions individuelles. |
| 3 | | Taux d'escompte: description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation | La Banque prépare une courbe d'intérêt pour chaque monnaie. Dans ce contexte, la Banque effectue une hypothèse d'interpolation comme suit : linéaire entre les facteurs d'actualisation |
| 4 | Modification des revenus attendus (ΔNII) | Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs | Dans le cadre du calcul de la marge nette d'intérêts (ΔNII), les règles suivantes s'appliquent: Taux d'intérêt du marché: La ou les courbes de taux d'intérêt du marché sont maintenues constantes pendant tout l'horizon de simulation. Ecart de crédit (Credit spreads): aux fins de simulation, les écarts de crédit implicites actuels sont appliqués. Hypothèses de prolongation: les positions sont reconduites en fonction de leur échéance initiale pour la révision du prix. Taux relatifs aux clients: La variation des taux relatifs aux clients repose sur des hypothèses internes. |
| 5 | Positions variables | Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables | Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit |
| 6 | Positions comportant des options de remboursement | Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements | Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit |
| 7 | Placements à terme | Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements | Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit y compris ses options |
| 8 | Options de taux automatiques | Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements | Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit |
| 9 | Positions en dérivés | Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires | Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit |
| 10 | Autres hypothèses | Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux | Pas applicable (voir section a) D'autres hypothèses ne sont pas appliquées |

Risque de taux : Informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux (IRRBA1)

| | | Volumes en millions de CHF | | | Délais moyens de redéfinition des taux (en années) | | Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux | |
|--|---|----------------------------|----------------|--|--|--------------|---|--------------|
| | | Total | dont CHF | dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan | Total | dont CHF | Total | dont CHF |
| Date de redéfinition du taux définie | Créances sur les banques | 434.182 | | 433.896 | 0.061 | | | |
| | Créances sur la clientèle | | | | | | | |
| | Hypothèques du marché monétaire | | | | | | | |
| | Hypothèques à taux fixes | | | | | | | |
| | Immobilisations financières | 199.000 | 199.000 | | 1.995 | 1.995 | | |
| | Autres créances | | | | | | | |
| | Créances découlant de dérivés de taux | | | | | | | |
| | Engagements envers les banques | 9.040 | | 9.040 | 0.085 | | | |
| | Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 0.286 | | | 0.074 | | | |
| | Obligations de caisse | | | | | | | |
| | Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage | | | | | | | |
| | Autres engagements | | | | | | | |
| | Engagements résultant de dérivés de taux | | | | | | | |
| Date de redéfinition du taux non définie | Créances sur les banques | 228.225 | 0.384 | 208.062 | 0.003 | 0.003 | | |
| | Créances sur la clientèle | | | | | | | |
| | Créances hypothécaires à taux variables | | | | | | | |
| | Autres créances à vue | | | | | | | |
| | Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants | 656.142 | | 627.765 | 0.003 | | | |
| | Autres engagements à vue | 0.982 | 0.914 | 0.040 | 0.003 | 0.003 | | |
| | Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne) | | | | | | | |
| | Total | 1'527.857 | 200.298 | 1'278.803 | 0.279 | 1.982 | 0.003 | 0.003 |

Risque de taux : Informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt (IRRBB1)

| En CHF | ΔEVE (fluctuation de la valeur économique) | | ΔNII (fluctuation de la valeur de rendement) | |
|----------------------------------|--|------------|--|------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Période | | | | |
| Hausse parallèle | -6'482 | -7'197 | -240 | -324 |
| Baisse parallèle | 6'722 | 7'506 | 219 | 304 |
| Choc dit steepener ¹⁾ | 838 | 529 | | |
| Choc dit flattener ²⁾ | -2'001 | -1'833 | | |
| Hausse des taux à court terme | -3'932 | -4'056 | | |
| Baisse des taux à court terme | 3'992 | 4'120 | | |
| Maximum | 6'482 | 7'197 | 240 | 324 |
| Période | 31.12.2024 | | 31.12.2023 | |
| Fonds propres de base (Tier 1) | 360'534 | | 342'411 | |

1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

Risques opérationnels : Indications générales (ORA)

Stratégie de la BACE

La stratégie de la BACE repose sur les cinq principes sous-jacents ci-après :

- Respecter strictement les lois et les règlements suisses ;
- Maintenir le même profil de risque (très faible) dans la sphère transactionnelle de la BACE (depuis sa création en 1981) ;
- Maintenir, et consolider une croissance, dans le métier principal de la banque, à savoir : les crédits documentaires confirmés et non-confirmés, ainsi que les remises documentaires ;
- Diversifier les partenaires bancaires, en demeurant sur le marché algérien, qui est le coeur de compétence et marché cible de la banque, directement ou indirectement ;
- Réduire autant que faire se peut la concentration transactionnelle relative de la BNA, par une croissance des volumes traités avec les autres banques algériennes.

Force est de constater que ces axes stratégiques permettent une croissance régulière sous-tendue par une prise de risque très faible.

En effet, l'existence même de la BACE est fondée sur la canalisation des opérations de commerce extérieur entre l'Algérie et ses partenaires internationaux. Elle est considérée, depuis près de quatre décennies, comme un partenaire professionnel doté d'une expertise technique complète et approfondie dans les domaines du commerce transfrontalier avec l'Algérie. Par ailleurs, la situation que vit la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), rend l'éventuelle diversification hors d'Algérie irréalisable.

Ainsi, dans ce contexte, la BACE ne peut nullement envisager de sortir de son marché historique ni de son métier. Toute tentative de diversification hors d'Algérie et hors de la ligne métier conduirait inéluctablement à une augmentation des risques, accompagnée d'investissement sous-jacents importants.

La stratégie retenue permettra à la banque de se concentrer sur son métier traditionnel conjugué à une diversification volontaire et ordonnée des partenaires du marché algérien.

Organisation relative à la gestion des risques opérationnels

Conformément à la réglementation bancaire et prudentielle en vigueur, la Banque s'est organisée de manière adéquate en mettant en place un système de contrôle interne (IKS) décrit dans le document «Concept cadre pour la gestion des risques de la Banque» qui est validé par le Conseil d'Administration.

Ce dernier englobe les risques opérationnels, ainsi que les processus de l'organisation, les mesures, le contrôle et le suivi de ces risques conformément aux normes internationales et à la réglementation suisse applicables.

Les unités opérationnelles assument leur fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe (1er ligne de défense). L'unité Risk Management et Compliance surveille les risques globaux de la Banque ainsi que le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes (2ème ligne de défense). En outre, des audits réguliers sont effectués par les auditeurs externes et internes de la banque (3ème ligne de défense).

Approche adoptée pour le calcul des fonds propres nécessaires

Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Pour le risque opérationnel, la BACE applique l'approche de l'indicateur de base (BIA).

Banque Algérienne du Commerce Extérieur S.A.
Talacker 41
8001 Zurich

10 avril 2025



BACE

Your Bank of Choice